**RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL**

**sur la mise en œuvre du programme énergétique européen pour la relance
et du Fonds européen pour l’efficacité énergétique**

La résilience des infrastructures est l’épine dorsale de l’union de l’énergie. L’année passée, des grands projets d'interconnexion ont été mis en service et la coopération régionale a été considérablement renforcée.

Dans ce contexte, le programme énergétique européen pour la relance a joué un rôle essentiel dans le soutien financier aux grandes infrastructures d’intérêt commun pour l’intégration des marchés du gaz et de l’électricité et le renforcement de la sécurité d’approvisionnement.

**I. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME**

L’infrastructure énergétique et l’innovation, forces motrices du programme énergétique européen pour la relance (PEER), sont tout aussi importantes aujourd’hui qu’en 2009, lors du lancement du programme.

Le présent rapport passe en revue, pour chaque volet du PEER, les progrès accomplis dans la mise en œuvre des projets et du Fonds européen pour l’efficacité énergétique (FEEE). Faisant suite au précédent rapport adopté en 2016[[1]](#footnote-1), il porte sur la mise en œuvre des projets entre le 31 août 2016 et le 30 juin 2017, ainsi que sur les paiements effectués au cours de cette période.

**II. MISE EN ŒUVRE GLOBALE DES PROJETS**

À la fin du mois de juin 2017, 37 projets sur 59 étaient complètement terminés, les versements aux bénéficiaires s'élevant à un montant total de 2 279 701 215 euros (après déduction des ordres de recouvrement représentant un montant de 159 202 466 euros).

La situation en ce qui concerne les infrastructures pour le gaz et l’électricité est la suivante: cinq projets sont en cours, l’un d’eux faisant actuellement l’objet de discussions. La plupart des projets ont été achevés et leurs promoteurs devraient présenter leur demande de paiement final avant la fin de l’année.

Des progrès substantiels ont été réalisés par les promoteurs des projets d’intégration de l’énergie éolienne en mer dans le réseau, tandis que les promoteurs du dernier projet de CSC encore en cours ont décidé de mettre fin à leur soutien financier au projet.

La Commission a choisi de maintenir son soutien financier aux investisseurs tant qu’il reste établi qu’une décision finale d’investissement (DFI) est possible.

**1.** **Infrastructures dans le domaine du gaz et de l’électricité**

Le sous-programme «Infrastructures» du PEER finance 44 projets dans trois grands domaines d’activité.

Un montant de 2 267 574 462 euros a été engagé, dont 1 483 712 280 euros étaient déjà attribués aux bénéficiaires au 30 juin 2017. Les paiements sont subordonnés à l’engagement ferme des bénéficiaires de mettre en œuvre le projet au moyen d’une décision finale d’investissement.

**1.1 Progrès accomplis**

À ce jour, 35 des 44 projets d’infrastructures ont été achevés; quatre projets sont en cours de réalisation et un projet fait l'objet de discussions.

Dans le secteur de l'électricité, 10 projets sur 12 sont achevés. Les deux projets restants progressent bien et devraient être achevés fin 2017.

Dans le secteur du gaz, 25 projets sur 32 sont achevés; deux projets progressent conformément au calendrier, un projet fait actuellement l’objet de discussions et il a été mis fin à quatre autres. Tous les projets de capacité rebours et d’interconnexions en Europe centrale et orientale ont été achevés, à l’exception du projet de flux rebours en Roumanie, auquel la Commission a mis fin en septembre 2014.

L'état d'avancement des projets d’infrastructures pour l’électricité et le gaz a nettement progressé depuis le dernier rapport sur la mise en œuvre du PEER publié en 2016.

Par exemple, le renforcement du réseau français de gaz sur l’axe Afrique-Espagne-France est en bonne voie. Il s’agit de développer le réseau gazier en France afin de renforcer l’axe Afrique-Espagne-France (Saint-Martin de Crau-Saint Avit et Lacal-Lussagnet). Le projet augmentera la sécurité d’approvisionnement et la concurrence sur le marché dans la région. Les fonds du PEER ont permis le développement du projet, notamment sur l’axe oriental, en encourageant les bénéficiaires à arrêter leurs décisions d’investissement.

L’interconnexion Bulgarie-Roumanie a été menée à bien fin 2016. L’achèvement de ce projet permet une meilleure intégration du marché gazier dans la région et renforce la sécurité d’approvisionnement de la Bulgarie, tout en soutenant l’ouverture du corridor gazier méridional.

Le projet électrique Halle/Saale -Schweinfurt relie la partie nord-est à la partie sud-est de l’Allemagne en facilitant le transport d’électricité produite à partir de sources d’énergie renouvelables dans le nord de l’Allemagne et dans la région de la mer du Nord vers le reste du réseau allemand. L’interconnexion a été achevée en septembre 2017.

Le projet Nordbalt 1 a consisté dans la construction de l’interconnexion électrique entre les réseaux de transport suédois et lituanien par un câble sous-marin à haute tension et courant continu (HVDC) d’une capacité de 700 MW. Le projet a pour objet de continuer à pallier l'isolement des États baltes par rapport au marché intérieur de l’énergie. Tous les travaux sont achevés.

À ce jour, il est prévu que, sur les cinq projets en cours, trois soient achevés en 2017 et un en 2018, un projet faisant l’objet de discussions.

**2. Projets d’énergie éolienne en mer**

**2.1 Progrès accomplis à ce jour**

Ce volet du PEER se composait de neuf projets avec une aide d’un montant total de 565 millions d’euros, répartie entre deux grands types d'activités:

* soutien à la réalisation d’essais à grande échelle, à la construction et au déploiement de turbines et de structures de fondation en mer innovantes (6 projets), et
* développement de solutions modulaires pour l’intégration au réseau de grandes quantités de d’électricité d’origine éolienne (3 projets).

Quatre des neuf projets ont été achevés, tandis qu’il a été mis fin prématurément à deux autres. Un montant de 255 744 668 euros (après déduction des ordres de recouvrement) a été versé aux projets. Les trois projets restants sont en cours.

**2.2 Progrès accomplis à ce jour par secteur**

**2.2.1 Progrès accomplis en rapport avec les turbines et les structures de fondation en mer innovantes**

Une DFI positive a été prise en juillet 2016 concernant la ferme éolienne en mer près d’Aberdeen. Les défis liés à l’obtention des accords pour les installations en mer et à terre ont retardé le projet et on prévoit actuellement le démarrage des travaux pour le dernier trimestre de 2017 et la mise en service pour la mi-2019.

Le projet de ferme éolienne en mer Nordsee Oost a été achevé en mai 2016.

Le projet Global Tech I n’a pas trouvé de co-investisseur. Dans ces conditions, la Commission a confirmé en avril 2015 qu'il était mis fin au projet avec effet rétroactif à la date du 1er janvier 2014.

**2.2.2 Progrès accomplis dans l’intégration du réseau éolien**

Il a été mis fin au projet HVDC Hub.

Globalement, l’exécution des deux projets restants, Kriegers Flak et Cobra Cable, a avancé comme prévu. Dans le cas de Kriegers Flak, en septembre 2015, la modification de la convention de subvention relative à la nouvelle solution technique a été approuvée par la Commission européenne. Les bénéficiaires 50Hertz et Energinet.dk ont pris la décision de construction finale (Final Construction Decision - FCD).

La procédure d’appel d’offres de l’UE pour les principaux équipements d’infrastructure est en voie d’achèvement. Conformément au plan, les bénéficiaires ont attribué la quasi-totalité des marchés et la construction avance. La procédure d’autorisation en Allemagne et au Danemark avance comme prévu. L’interconnexion en mer Kriegers Flak CGS devrait entrer en service fin 2018.

En ce qui concerne Cobra Cable, à la suite de la décision finale d’investissement en décembre 2015, le projet est en bonne voie pour la plupart des éléments livrables, sauf deux, à savoir la fabrication et l’essai des convertisseurs et du câble. Il sera donc nécessaire de prolonger le contrat d’une durée de douze mois afin que la finalisation des activités et la remise des éléments livrables aient lieu avant l’expiration du contrat. La construction et l’essai de l’interconnexion sont prévus pour 2018 et son entrée en service pour 2019. L’étude à haut niveau est en cours et vise à déterminer et décrire les éléments essentiels de conception à prendre en compte pour assurer l’intégration de la liaison HVDC dans le réseau multi-terminaux prévu.

**3. Captage et stockage du carbone**

Ce volet du PEER comportait six projets et prévoyait un milliard d’euros d’aide à la démonstration du processus complet du captage, du transport et du stockage du carbone.

Un projet a été clôturé, fournissant des installations pilotes de captage, transport et stockage dûment opérationnelles. Trois projets ont été stoppés prématurément en raison de la décision du promoteur de ne pas investir, un projet a été clôturé avant d’être achevé, ROAD demeurant le seul projet en cours. 424 040 501 euros ont été versés à ces projets.

**Progrès accomplis par les projets CSC**

En novembre 2016, la Commission et les promoteurs du projet ROAD sont convenus de prolonger la convention de subvention jusqu'au 31 décembre 2019, à la suite des progrès accomplis dans les discussions sur les sources de financement supplémentaires, de la restructuration du projet et du choix d'un nouveau site de stockage moins coûteux. Toutefois, en juin 2017, les promoteurs du projet ont informé la Commission que les partenaires de l’entreprise conjointe, Engie et Uniper, ont décidé de mettre fin à leur soutien financier au projet, et ont par la suite confirmé qu’ils retiraient leur demande concernant la convention de subvention. La convention de subvention est donc en cours de clôture. Un nouveau projet est cependant en préparation sous la direction du Port de Rotterdam et pourrait, s’il voit le jour, recourir à d’autres fonds de l’Union.

**III. FONDS EUROPÉEN POUR L’EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (FEEE)**

En décembre 2010, 146,3 millions d’euros provenant du programme énergétique européen pour la relance (PEER) ont été alloués à un mécanisme financier visant à soutenir des projets dans le domaine de l’énergie durable[[2]](#footnote-2). Une contribution de l'UE d'un montant de 125 millions d'euros a été versée au fonds européen pour l'efficacité énergétique (FEEE), créé en juillet 2011. Ce fonds, dont le volume total s’élève à 265 millions d’euros[[3]](#footnote-3), est soutenu par un mécanisme de subventions pour l’assistance technique doté d’un budget de 20 millions d’euros et de 1,3 million d’euros pour les activités de sensibilisation.

Le FEEE offre un soutien financier sur mesure (instruments de dette aussi bien que de fonds propres) à des projets se rapportant à l’efficacité énergétique, aux énergies renouvelables et aux transports urbains propres. Ses bénéficiaires sont des autorités publiques locales ou régionales ou des entités privées agissant en leur nom.

**Progrès accomplis à ce jour**

En 2016, une nouvelle opération a été ajoutée au portefeuille du fonds. Ore Valley Housing Association (OVHA) a bouclé le montage financier avec le FEEE pour un projet d’une valeur de 4,6 millions de GBP. Les fonds financeront le développement de sites éoliens en Écosse (Fife), ainsi qu’un mécanisme de financement innovant pour le remplacement de systèmes de chauffage dans des logements de l’OVHA. Il s’agit de la première opération du FEEE au bénéfice d’une collectivité locale au Royaume-Uni, l’aboutissement d’un effort de coopération de quatre années entre le FEEE et l’OVHA.

Depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2016, le FEEE a signé des contrats avec onze projets pour un montant total de 121 millions d’euros, qui ont généré 224 millions d’euros d’investissements finaux.

Selon le cadre d’évaluation et de compte rendu des projets du FEEE sur les économies d'équivalent CO2 et d’énergie primaire, à la fin de 2016, ses investissements ont permis d’économiser près de 249 000 tonnes de CO2 et 308 802 MWh d’énergie primaire[[4]](#footnote-4).

**Mécanisme d’assistance technique de la Commission européenne**

En 2016, aucun fond supplémentaire n’a été alloué au financement d'activités de développement de projets.

Au total, le mécanisme d’assistance technique financé par la Commission aura contribué à structurer 16 projets pour un montant total de 16 millions d’euros (sur un budget de 20 millions d’euros). Plusieurs facteurs peuvent expliquer l'existence de fonds non attribués. En premier lieu, les projets identifiés dans la phase de lancement du fonds se trouvaient à un stade d’avancement/niveau de maturité supérieur et ne nécessitaient donc pas d'assistance technique. De plus, l’expérience acquise dans la mise en œuvre du mécanisme d’assistance technique montre que le financement de projets dans le domaine de l’efficacité énergétique se heurte à de nombreuses difficultés, telles qu'un degré de préparation des demandes inférieur à ce qui avait été initialement estimé lors de la création du FEEE (parmi les demandes d'assistance technique reçues, peu étaient en état d'être soumises), les modifications apportées aux projets à la suite de changements politiques ou les nécessaires adaptations après la première série d’études de faisabilité.

**Mécanisme d'assistance technique du FEEE**

En novembre 2016, le Fonds européen pour l’efficacité énergétique a lancé un nouveau mécanisme d’assistance technique. Faisant suite au mécanisme d’assistance technique de la Commission européenne, géré par le FEEE, le Fonds a mis en place un nouvel outil à l’appui de bénéficiaires publics ambitieux promoteurs de projets d’investissements énergétiques durables et viables. Ces projets concerneront le secteur de l’efficacité énergétique, de l’énergie renouvelable à petite échelle et/ou d’initiatives dans les transports publics. Le FEEE soutient les bénéficiaires (régions, villes, universités, hôpitaux publics et autres entités publiques situées dans les 28 États membres de l’UE) dans le cadre de services de conseil relatifs aux investissements prévus, par exemple sous formes d’études de faisabilité, d’audits énergétiques, de services juridiques et d’analyses de viabilité économique. Le mécanisme d’assistance technique du FEEE a reçu un financement de l’installation ELENA dans le cadre du programme Horizon 2020 de l’Union européenne.

**Conclusions principales et perspectives**

Le FEEE affiche à présent un bilan solide en matière d’investissements rentables et va se mettre activement à la recherche de nouveaux investisseurs de premier rang pour valoriser les contributions de l’UE.

Pour 2017, la réserve de projets comprend 17 projets d’un montant total de 337 millions d’euros, pour lesquels la part du FEEE devrait être de 142 millions d’euros. Le FEEE continuera de chercher à élargir sa couverture géographique, lorsque les conditions des projets et du marché le permettent.

**IV. Conclusions générales**

Le PEER a produit de bons résultats. La majorité des projets ont été menés à bien, notamment en ce qui concerne les infrastructures pour le gaz et l’électricité. Le contrôle strict exercé par la Commission européenne dans la mise en œuvre et le suivi des projets a contribué à accroître l’efficacité de l’instrument.

En dépit du fait que les projets d’éoliennes en mer se sont avérés plus complexes que prévu, les promoteurs et les constructeurs ont réussi à trouver des solutions et les connaissances technologiques ont largement progressé en cinq ans.

Bien que le soutien financier du PEER n’ait pas suffi à inciter les entreprises à réaliser des projets de démonstration commerciale de CSC, la Commission continue de juger le CSC important pour la décarbonation. Il conviendrait de cibler les futures activités de démonstration du CSC en Europe sur les secteurs à haute intensité d’énergie et de carbone.

Le FEEE a investi dans plusieurs projets en matière d’efficacité énergétique et continuera d’étendre son portefeuille de projets, offrant des solutions de financement et générant des bénéfices qui permettront de couvrir les coûts administratifs, les dividendes des actionnaires et le remboursement des coûts d’établissement. Le FEEE sert également de modèle pour les instruments financiers innovants qui investissent dans des projets d'énergie durable rentables et aboutis (avec des périodes d'amortissement allant jusqu'à 18 ans) et qui peuvent attirer des capitaux privés tout en faisant valoir les arguments économiques justifiant ces investissements et en affichant des résultats crédibles.

1. Rapport 2016, adopté le 28.11.2016, COM(2016) 743 final. [↑](#footnote-ref-1)
2. Règlement (UE) n° 1233/2010 du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2010 modifiant le règlement (CE) n° 663/2009 établissant un programme d’aide à la relance économique par l’octroi d’une assistance financière communautaire à des projets dans le domaine de l’énergie. [↑](#footnote-ref-2)
3. Outre ceux de la Commission européenne, d’autres investissements ont été effectués par: la Banque européenne d’investissement (75 millions d’euros), la Cassa Depositi e Prestiti SpA (CDP) (60 millions d’euros) et la Deutsche Bank (DB) en tant que gestionnaire d’investissement (5 millions d’euros). [↑](#footnote-ref-3)
4. Les économies d’énergie cumulatives sont présentées uniquement pour les technologies en matière d’efficacité énergétique et de transports urbains non polluants; elles incluent les calculs depuis le bouclage financier jusqu’à la maturité du prêt, sur la base des estimations concernant les projets en construction et en service depuis moins d’un an ainsi que des données réelles pour les projets en service depuis plus d’un an. Les économies concernent le volume total d’investissement dans le projet (FEEE et autres). [↑](#footnote-ref-4)